

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

Jeudi 15 juin 2023, Maison régionale de l'innovation, Dijon

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le préfet de région (excusé), représenté par Blandine AUBERT, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Mme la présidente du conseil régional (excusée), représentée par Sylvain MATHIEU, conseiller régional en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Pierre ADAMI (DRAAF), Martial BLONDELLE (PRO ETF BFC), Jean-François BOQUET (ONF), Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté), Françoise BUSSY (Autun-Morvan-Écologie), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Jean-Claude GAY (conseil départemental de la Haute-Saône), Cyril GILET (salariés de la forêt et des professions du bois, SNUPFEN Solidaires), Philippe LACROIX (CNPF BFC), Christian LAGALICE (fédérations départementales des chasseurs), François LAVRUT (chambre régionale d'agriculture), Vincent LIEBARD (IGN, personne qualifiée n°3), Hadrien MAURIAC (DREAL), Vincent NAUDET (producteurs de plants forestiers), Jean-Pierre RAOUT (conseil départemental de l'Yonne), Laure SUBIRANA (FNE BFC), Roland SUSSE (experts forestiers).

Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Michel AZIÈRE (SIDEC du JURA), Christian DUBOIS (FIBOIS), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR).

Pouvoirs:

Marie RENNE (office français de la biodiversité) à Hadrien MAURIAC (DREAL), Frédéric NAUDET (chambre régionale de commerce et d'industrie) à Vincent NAUDET (producteurs de plants forestiers).

SOIT 24 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Isabelle BEUNICHE (FNE Bourgogne).

Membres invités :

Aurore ABIBON (conseil départemental du Doubs), Sophie BARABAS (SAFER), Soraya BENNAR (CNPF), Rémi CHAMBAUD (URACOFOR), Jean-Baptiste CHER (EPEFPA de Besançon), Théo DAMASIO (parc naturel régional du Morvan), Thierry CORDUANT (PRO ETF BFC), Gilles de CORSON (forestiers privés de Bourgogne), Thomas DEPRICK (PEFC), Alain DUVAL (SAFER), Jimmy ÉQUENOT (ONF), Béatrice FERNIOT (PETR du Doubs central), Alain JACQUET (forêt et bois de l'Est), François JANEX (CNPF), Daniel KIELBASA (EPLEFPA de Velet), Sabine LEFEVRE (chambre d'agriculture 25-90), Morgan MARTIN (parc national de forêts), Nathalie MIONETTO (FCBA), André PARIS (OFB), Rémi PETITRENAUD (FNB), Lionel PIET (COFORÊT), Charles PIQUARD (PETR du Doubs central), Élodie PIQUETTE (pays Nivernais Morvan), Guillaume POT (école des Arts et Métiers de Cluny), Philippe RUCH (ADEME), Cédric TURÉ (PRO ETF BFC), Gwladys UGUEN (pays Seine-et-Tille).

Représentants de l'administration :

DDT 21 : Michèle BROSSE, DDT 58 : Léna DANIGO, DDT 70 : Vincent BENARD, DDT 71 : Bernadette ROBIN, DDT 89 : Chantal CHARONNAT, DRAAF : Nathalie CHARPY, Pierre LAMBARÉ, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, David ROCOPLAN, Lionel RAYNARD.

Représentants le Conseil régional :

Catherine ANGONIN, Nicolas BEAUPAIN, Sandrine BLANCHOT, Mathilde BOURDIOL, Jean CROISEL, Danielle LAMALLE, Tristan MERRIEN, Pierre PÉCRIAUX, Florence SANDOZ.

Excusés:

Philippe ALBERT (conseil départemental du Jura), Marie-Paule BRAND (conseil départemental du Doubs), Frédéric CAVAGNAC (chambre régionale des métiers et de l'artisanat), Sébastien CHATON (expert forestier), Vincent CHAUVET (parcs naturels régionaux), David CHAVOT (industries du bois), Robert COLLET (école des Arts et Métiers de Cluny), Pierre CHATELON (conseil régional), Bernard FROCHOT (Bourgogne-Franche-Comté Nature), Michel GUYOT (EPLEFPA de Besançon), Cédric JACQUET (parc naturel régional du Doubs horloger), Charles SCHELLES (parc naturel régional du Doubs horloger), Éric PETOT (DDT 90), Lionel SAY (coopératives forestières), Claire SCHOUWEY (conseil départemental du Jura), Lionel SIBUÉ (ADEME), Sylvain VERNIER (FGTA-FO, personnalité qualifiée n°4), Anne VIGNOT (maire de Besançon).

Introduction

Sylvain MATHIEU ouvre la séance au nom de la Présidente du Conseil régional. Il remercie les participants. La CRFB est le temps fort annuel de cette filière, et constitue le parlement de la forêt et du bois pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Depuis l'approbation du Contrat Régional Forêt-Bois en 2018, les premiers effets du changement climatique se sont fait sentir en région, entraînant des dépérissements massifs. L'adaptation des forêts est l'enjeu majeur de la filière, dans un contexte de forte incertitude.

Blandine AUBERT ouvre la séance au nom du Préfet de région. Elle accueille les nouveaux membres de la commission, et notamment la nouvelle Présidente du CNPF, Mme Émilie PHILIPPE, et le Président du SIDEC Jura. Elle souligne l'enjeu de l'adaptation de la forêt aux effets du changement climatique et l'importance de pouvoir se projeter pour anticiper les enjeux à venir.

Approbation du compte-rendu de la CRFB du 2 décembre 2022

Pierre ADAMI propose la validation du compte rendu de la CRFB du 2 décembre 2022 aux membres présents. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Décision prise :

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité.

Mise à jour de l'arrêté régional sur les Matériels Forestiers de Reproduction

Pierre ADAMI indique que l'arrêté régional MFR fera l'objet d'ici le mois de septembre d'une modification. L'annexe 3 concernant les provenances autorisées, et l'annexe 1.2 concernant les clones de peupliers, feront un renvoi vers les fiches conseils d'utilisation nationales.

Bilan sanitaire des forêts

Mathieu MIRABEL présente un bilan de l'état sanitaire des forêts en Bourgogne-Franche-Comté (voir présentation).

Isabelle BEUNICHE demande si une mise à jour des préconisations techniques inscrites dans le Contrat Régional Forêt-Bois est prévue, pour mettre en avant la sylviculture à couvert continu et limiter les coupes rases.

Sylvain MATHIEU répond que la question est pertinente et que l'on pourra se pencher sur les éléments inscrits dans le Contrat Régional Forêt-Bois.

Laure SUBIRANA demande des précisions sur la situation des frênes en région.

Mathieu MIRABEL précise que du fait de la forte diminution de la population régionale causée par la chalarose, la pression diminue sur les survivants, présents de façon plus diffuse dans les forêts. Il précise que si le frêne régresse, il ne va pas disparaitre, et on en trouvera en mélange.

État de conservation des habitats forestiers

Jean CROISEL présente un bilan de l'état de conservation des habitats forestiers en Bourgogne-Franche-Comté (voir présentation).

Vincent LIEBARD explique que la notion d'habitat est à comprendre en termes de potentialités. Un habitat potentiel ne correspond pas nécessairement à ce qui est observé par les sylviculteurs. En effet, cette détermination sur le terrain par les agents de l'inventaire forestier fait abstraction de plantations d'espèces non indigènes (douglas par exemple). L'écart entre l'existant (qui fait l'objet d'une description physionomique, connue par les relevés dendrométriques et floristiques) et l'état potentiel (défini par les clés de détermination des habitats) est mesuré a posteriori. Ainsi, une placette d'observation de l'inventaire forestier située dans une coupe rase de douglas peut être classée en hêtraie à jacinthe par exemple (si les indices sont suffisants mais le doute est toujours possible). Elle peut aussi être notée comme un habitat impossible à identifier faute d'éléments susceptibles de le caractériser. Il est donc possible de préciser qu'un certain pourcentage de hêtraies à Jacinthe correspond à des plantations de Douglas dans le Morvan dont une partie est coupée... La démarche est intéressante car elle permet de constituer un premier état des lieux, de suivre les dynamiques naturelles (blocages ou non), de montrer les points forts et faibles des différents groupes d'habitats (nombres d'espèces envahissantes, présence de vieux arbres, bois morts au sol...), de constituer des bases de discussions utiles aux politiques publiques, de faire évoluer les résultats notamment au regard du changement climatique. Cette étude qui fait l'objet de rapportages au niveau européen est intéressante car elle permettra de suivre des évolutions naturelles et les différents types de dégradations qui ont lieu au cours du temps.

Jean-François BOQUET indique que cette approche qu'il qualifie de conservatrice est à faire dialoguer avec l'évolution dynamique des milieux.

Bilan des chutes brutales du couvert forestier observées en Bourgogne-Franche-Comté

Pierre LAMBARÉ présente un bilan des évolutions des détections de chutes brutales du couvert forestier (voir présentation).

Françoise BUSSY conteste la validité des chiffres présentés. Pierre LAMBARÉ répond que plusieurs précautions d'interprétation de ces chiffres sont à prendre en compte tout en rappelant que ces chiffres sont basés sur un ensemble de données issues de photo-interprétation difficilement contestables.

D'autres membres de la CRFB considèrent cette étude très intéressante car elle permet d'objectiver un phénomène complexe à mesurer.

Changement climatique et vulnérabilité des peuplements résineux dans le massif du Jura

Jean-François BOQUET intervient pour présenter les derniers travaux de l'ONF sur le sujet (voir présentation).

Martial BLONDEL souligne l'enjeu de la desserte pour la mobilisation des bois dépérissants, et de l'importance de leur mise au gabarit des grumiers, et pour l'accès des massifs par les pompiers.

Tristan MERRIEN indique que dans ses AAP, le Conseil Régional distinguera les projets de desserte forestière des AAP pour des projets de voirie accessible aux véhicules des pompiers, sur le modèle de ce qui se fait dans le sud de la France.

Blandine AUBERT remercie Jean-François BOQUET pour sa présentation. Elle ajoute que cette présentation pose la question de l'avenir de la filière dans un contexte rendu changeant par les premiers effets du changement climatique, et souligne l'intérêt qu'une démarche prospective pourrait avoir pour la filière.

Rémi CHAMBAUD précise que les opérations de sylviculture sont mises en pause ou différées pour pouvoir traiter les volumes dépérissant.

Christian BULLE précise que les forts dépérissements en cours vont entraîner une chute des cours à moyen terme. Une scierie ne peut tourner qu'avec du bois dépérissant, et il faudra continuer à couper du bois en vert.

Conclusion

Sylvain MATHIEU remercie les participants. Il souligne l'importance de la solidarité de filière dans ce contexte incertain

Blandine AUBERT remercie à son tour les participants. Elle appelle à la remise en marche du groupe « ressource » mis en place lors de l'écriture du Contrat Régional Forêt-Bois pour poursuivre les travaux entamés par l'ONF et présentés ce jour.